



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2025

À l'assemblée extraordinaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le vendredi 7 mars 2025 à 8h25, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est absent

Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
--------------------------------------	-------------------

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
---	------------------------------

2025-03-73

OBJET : Ouverture de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée extraordinaire du vendredi 7 mars 2025 soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-74

OBJET : Période de questions

Madame Renée Côté Journaliste est présente et demande des précisions au sujet de l'ordre du jour.

Monsieur Claude Charron, citoyen de Rosemère, se pose la question si les municipalités du Québec et les députés de la circonscription appuient la démarche.

2025-03-75

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
-ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée extraordinaire
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dossiers régionaux, métropolitains et nationaux
 - 4.1. Résolution – Opposition à la volonté du Gouvernement du Québec d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers – Appui à la Ville de Blainville
 - 4.2. Résolution – Signature et transmission de l'entente relativement à l'aide financière pour la mise en œuvre du PRMHH de la MRC – Autorisation du directeur général de la MRC.
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-76

OBJET : Opposition à la volonté du Gouvernement du Québec d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers – Appui à la Ville de Blainville

ATTENDU le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit;

ATTENDU l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stalex;

ATTENDU QUE cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années;

ATTENDU QUE ce projet de loi contrevient directement au principe de l'autonomie municipale et qu'il crée un dangereux précédent envers l'ensemble des municipalités du Québec qui sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU QUE ce projet de loi est en contradiction avec les objectifs du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec qui consiste à conserver 30% du territoire du Québec composé de milieux naturels d'ici 2030;

ATTENDU QUE ce projet de loi contrevient au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant les milieux naturels adopté le 16 juin 2022 et qu'une partie du terrain concerné est assujettie par cette protection;

ATTENDU QUE ce projet de loi modifie le Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la CMM et de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du monde municipal que les voix s'unissent afin de faire respecter l'autonomie municipale et sa réglementation;

ATTENDU QUE ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares;

ATTENDU QUE le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville DEMANDE au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville DEMANDE au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville AUTORISE et INVITE son directeur général à transmettre la présente :

- Au Premier ministre du gouvernement de Québec
- À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Au ministre de L'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques
- À la ministre de L'Économie, Innovation et de l'Énergie
- À la ministre des Ressources naturelles et des Forêts
- À la Communauté métropolitaine de Montréal;
- À l'Union des municipalités du Québec;
- Aux Députés.es de la région des Laurentides
- À la Fédération québécoise des municipalités du Québec;
- À la Table des préfets et élus de la Région des Laurentides;
- À la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;
- À l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- À l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-77

OBJET : Signature et transmission de l'entente relativement à l'aide financière pour la mise en œuvre du PRMHH de la MRC – Autorisation du directeur général de la MRC

ATTENDU le message courriel reçu du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 4 mars 2025 à 18h01 dans lequel informe la disponibilité de subventions pour la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques des MRC (« ci-après, PRMHH »);

ATTENDU QUE les MRC intéressées par ces subventions doivent signer une convention d'aide financière avant le 14 mars 2025;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est intéressée à soumettre une demande



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

d'aide financière en vue de mettre en œuvre son PRMHH;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer l'entente relativement à l'aide financière pour la mise en œuvre de son PRMHH ainsi que tout autre document pertinent en lien avec cette action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-78

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 8h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

Émis le 7 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier